

Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire

DOSSIER DE PRESSE
Novembre 2016



Sommaire

Sommaire	2
Édito	4
La lutte contre le décrochage : un enjeu de cohésion sociale	6
Les chiffres du décrochage	7
Une politique ambitieuse qui se déploie sur tous les territoires	8
Les outils de prévention contre le décrochage	11
L'accompagnement et la prise en charge des jeunes sortis sans qualification.....	14

Édito

Réduire le décrochage constitue un enjeu majeur pour notre société : ce constat est largement partagé.

L'École a évidemment un rôle important à jouer et une grande responsabilité pour prévenir et lutter contre ce phénomène. La loi pour la Refondation de l'École de la République en a pris la mesure. Mais si nous voulons agir efficacement contre le décrochage scolaire, et le réduire durablement, il nous faut l'envisager dans toute sa complexité. Le décrochage scolaire obéit en effet à des facteurs nombreux, variés, qui dépassent largement le cadre des enceintes de nos établissements.

L'École doit agir – mais pas toute seule. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a donc conduit en 2013, avec tous ses partenaires, une évaluation de cette politique publique qui a permis l'élaboration d'un plan d'action concret et ambitieux.

Ce plan «Tous mobilisés pour vaincre le décrochage» est notre feuille de route. Elle fournit, à notre action, un cadre fédérateur.

Le premier résultat de cette mobilisation c'est une coopération renforcée sur le terrain de tous les partenaires concernés, avec une coordination associant l'ensemble des acteurs au service de la prévention et de la prise en charge des jeunes et les travaux de la recherche.

Le deuxième résultat, ce sont des indicateurs positifs, qui sont autant d'encouragements à poursuivre notre action. Après des années passées à avoir le sentiment que nos efforts ne parvenaient qu'à contenir la vague, mais non à inverser la tendance, nous progressons, grâce à l'implication de tous, dans la prise en charge des jeunes sortis sans qualification. Notre taux de 18-24 ans sortants précoces, désormais inférieur à celui de l'Allemagne et du Royaume-Uni, a dépassé l'objectif européen. Un autre cap très symbolique a été franchi : nous passons enfin sous le seuil des 100 000 jeunes qui sortent annuellement du système de formation initiale sans diplôme.

En tant que ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, je tiens à saluer l'engagement de la communauté éducative qui contribue fortement à ce résultat.

Bien entendu ce n'est qu'une première étape. Trop de jeunes restent encore au bord du chemin.

Nous devons poursuivre sans relâche notre action, l'amplifier et rester mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire. Soyez assurés de ma détermination au service de cette politique publique dont l'enjeu est immense. C'est en agissant collectivement et de façon pérenne que nous ferons ressentir à chaque jeune la justesse de cette phrase de Proust, qui doit aussi nous inspirer : « Il n'y a pas de réussite facile ni d'échecs définitifs. ».

Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La lutte contre le décrochage : un enjeu de cohésion sociale

La lutte contre le décrochage constitue un enjeu majeur humain, social et économique. Le préjudice psychologique du décrochage est important en termes d'estime de soi, de qualité de vie. La non-valorisation des talents est un gâchis pour la société et menace la cohésion sociale.

Les jeunes sans diplôme se trouvent plus souvent au chômage, notamment de longue durée, occupent plus souvent des emplois précaires et présentent un état de santé dégradé.

Du point de vue économique, le décrochage génère des coûts importants pour la société. Le coût du décrochage pour une personne tout au long de sa vie a été estimé à 230 000 euros par le cabinet BCG (en 2012).

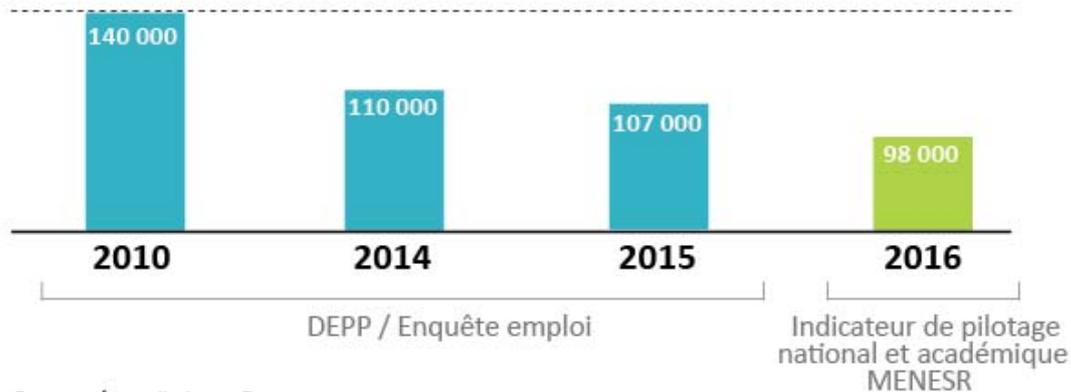
Les pays qui ont réussi à réduire significativement le décrochage en ont fait une cause nationale, un enjeu du vivre-ensemble.

Le décrochage scolaire n'est pas un phénomène uniforme et homogène. Il se matérialise par autant de trajectoires individuelles et d'histoires de vie et s'explique par une combinaison de facteurs de risques internes et externes à l'École. La réponse ne peut donc être univoque.

Le décrochage n'est pas une fatalité. Dès 2012, la loi pour la refondation de l'École de la République a mis l'accent sur la lutte contre le décrochage scolaire en cohérence avec les politiques publiques centrées sur la jeunesse. Le plan d'actions « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage », présenté le 21 novembre 2014, mobilise tous les leviers et tous les acteurs. Ce plan d'actions obtient des résultats grâce à la mobilisation de toute la communauté éducative, des chercheurs, des autres ministères, des collectivités, des associations, etc.

Les chiffres du décrochage

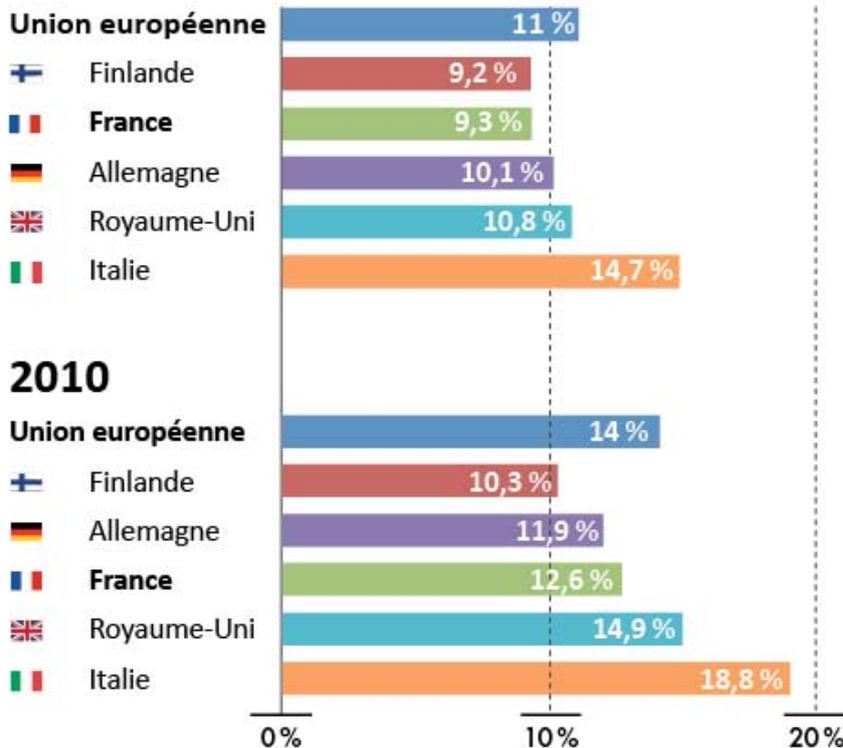
Une baisse continue du flux de jeunes sortant de formation initiale sans diplôme*



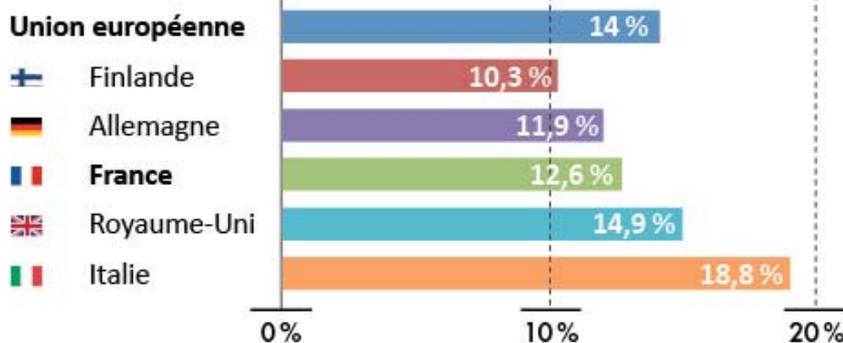
*en France métropolitaine et Dom

Une amélioration nette de la position de la France au niveau européen
Sorties précoces du système scolaire (18-24 ans)

2015



2010



Une politique ambitieuse qui se déploie sur tous les territoires

La lutte contre le décrochage scolaire se décline en 3 grands axes.

Prévenir

La rentrée 2016 est marquée par des avancées dans les dispositifs mis en œuvre à titre expérimental et par certaines mesures nouvelles. Parallèlement, les actions de formation se déploient dans le but d'impliquer dans la lutte contre le décrochage scolaire l'ensemble de la communauté éducative.

Adapter les pratiques pédagogiques pour prévenir le décrochage en améliorant la formation continue des enseignants à la prévention du décrochage scolaire : pratiques pédagogiques dans la classe, travail collaboratif au sein de l'équipe éducative et pédagogique, co-éducation avec les parents

Actions déjà réalisées

- Formation des formateurs (5 formations au plan national de formation)

Nouvelles étapes

- 9 actions de formation au plan national de formation
- Déploiement de la formation dans chaque académie
- Mise à disposition d'un parcours de formation à distance (parcours Magistère pour les enseignants du second degré)

Renforcer la collaboration entre les personnels pédagogiques et éducatifs au sein des écoles et des établissements : dispositif des alliances éducatives

Actions déjà réalisées

- Lancement du dispositif à titre expérimental dans les académies d'Amiens et Nancy-Metz

Nouvelles étapes

- Évaluation de l'expérimentation
- Formation en direction des personnels concernés
- Généralisation du dispositif

Renforcer le lien parents-École

Actions déjà réalisées

► Mise en ligne le 6 septembre 2016 du site Mallette des parents qui propose les ressources de l'école primaire au lycée <http://mallettedesparents.onisep.fr>

Nouvelles étapes

► Diffusion de la mallette des parents (30 000 mallettes des parents CP, 10 000 mallettes des parents 6^e) dans toutes les académies, de janvier à avril 2016

► Élaboration et mise en ligne de nouvelles ressources pour l'année 2016-2017

► Déploiement du dispositif L'École ouverte aux parents

Mieux accompagner le jeune dans son orientation et la découverte des métiers et des formations au collège et au lycée

Actions déjà réalisées

Nouvelles étapes

► Depuis la rentrée 2016, les élèves des lycées professionnels qui se seraient trompés dans leur choix peuvent se réorienter au cours des premières semaines de la rentrée scolaire

► Déploiement du parcours Avenir dans toutes les classes de la 6^e à la terminale et dans tous les établissements

Accompagner le parcours des élèves en risque de décrochage scolaire : dispositif de parcours aménagé de la formation initiale

Actions déjà réalisées

► Lancement du dispositif à titre expérimental dans les académies de Strasbourg, Rouen, Nice et Lyon

Nouvelles étapes

► Généralisation du dispositif en tenant compte de l'évaluation

Accompagner : le droit à une nouvelle chance

Garantir à tout jeune ayant échoué aux examens une place dans son établissement d'origine pour re-préparer l'examen et la conservation de ses acquis

Actions déjà réalisées

► Possibilité de conserver ses acquis

Nouvelles étapes

► Mise en œuvre à la rentrée 2016 du droit au redoublement dans l'établissement d'origine

Développer toutes les formes de structures de retour à l'École, dont les micro-lycées

Actions déjà réalisées

- 36 structures de retour à l'École contre 12 en 2012

Nouvelles étapes

- 42 structures de retour à l'École qui scolarisent 1 700 élèves, poursuite du développement avec des projets 2017

Fédérer : une politique partenariale associant acteurs institutionnels et associatifs

Actions déjà réalisées

Plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et coordination régionale :

- désignation des responsables de PSAD par les régions
- diffusion du Guide des PSAD

Entreprises :

- collaboration avec quelques grandes entreprises dans la lutte contre le décrochage

Associations :

- intégration d'associations dans la mise en œuvre des alliances éducatives (académies expérimentatrices)

Nouvelles étapes

PSAD et coordination régionale :

- amendement des conventions décrochage avec les régions
- diffusion du copilotage des PSAD par un binôme Éducation / insertion
- coordination renforcée des pratiques de prise en charge des jeunes entre les différents acteurs

Entreprises :

- Renforcement de la collaboration EN/entreprises
- déploiement des clauses sociales en faveur des jeunes décrocheurs

Associations :

- implication de quelques grandes associations dans une formation nationale aux alliances éducatives

Les outils de prévention contre le décrochage

Une mission de tous les membres des équipes éducatives

Une coopération renforcée au sein des EPLE

Les premiers résultats de l'enquête Tita¹ montrent que le plan d'action décrochage encourage la coopération au sein des établissements. Certains chefs d'établissement se sont même saisis du plan de lutte contre le décrochage scolaire comme principe de management et d'évolution des pratiques professionnelles.

La formation continue des enseignants à la prévention du décrochage scolaire

Un vaste programme de formation a été lancé en 2016 afin de mobiliser, autour de l'objectif de la prévention, l'ensemble des personnels intervenant dans la lutte contre le décrochage scolaire (enseignants, corps d'inspection, chefs d'établissement, responsables des réseaux « Formation qualification emploi » et « référents décrochage scolaire » en établissement).

La formation vise à sensibiliser les professeurs aux signes précurseurs du décrochage (absentéisme, évolution soudaine du comportement, baisse des résultats scolaires, etc.) ainsi qu'à l'importance du travail collaboratif en équipe éducative et de la relation avec les parents.

La création du corps des psychologues de l'éducation nationale

Elle renforce le rôle et les missions de ces personnels en complément de celui des enseignants pour prévenir les ruptures scolaires et prendre en charge les jeunes sortis sans qualification.

Les alliances éducatives

Les « alliances éducatives » expérimentées dans plusieurs académies sont étendues à partir de la rentrée scolaire 2016. Elles coordonnent, dans une démarche coopérative impliquant fortement les parents, les interventions des différents professionnels de la sphère éducative et des partenaires extérieurs autour du jeune en risque ou en situation de décrochage.

¹ Débuté en mai 2014 pour une durée de trois ans, le projet européen Tita (*Team cooperation to fight early school leaving : Training, Innovation, Tools and Action*) s'inscrit dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire et plus précisément celui de la prévention.

Des parents mieux associés à la scolarité de leurs enfants avec « La mallette des parents »

Instaurer et faire vivre la co-éducation, c'est permettre aux parents d'élèves d'être aux côtés des enseignants, en rassurant et dialoguant lors de moments d'échanges privilégiés, afin qu'aucun n'hésite à franchir les portes de l'École.

À l'origine destinée aux classes de 6^e, puis étendue au CP, la mallette des parents, dans son format d'origine, propose aux écoles et aux établissements des outils pratiques et des supports pour aider les équipes dans l'organisation de débats avec les parents sur des thématiques liées à la scolarité de leur enfant (apprentissage de la lecture pour la mallette CP par exemple).

Dans le cadre de la généralisation du dispositif, 30 000 mallettes CP et 10 000 mallettes 6^e ont été diffusées dans les écoles et les établissements de janvier à avril 2016.

Un site dédié (<http://mallettedesparents.onisep.fr/>) a été mis en ligne le 6 septembre 2016. Il propose en accès libre les ressources des deux premières mallettes ainsi que de nouvelles ressources concernant notamment le lycée et l'orientation.

La Semaine de la persévérance scolaire

Désormais déployée dans toutes les académies, la Semaine de la persévérance scolaire met en lumière tout ce qui est fait pendant l'année, qui produit des résultats. Elle a vocation à être le point d'orgue de toutes les actions et efforts des équipes sur l'année.

Cette semaine permet des échanges renforcés entre toutes les personnes qui sont en lien avec les jeunes et qui peuvent avoir un impact sur sa motivation et son intérêt pour l'École. Elle est une occasion de valoriser les jeunes, de les encourager, de les féliciter pour leurs efforts, de les écouter quant à leurs motivations et leurs aspirations.

La Semaine de la persévérance scolaire rassemble tous les membres de la communauté pédagogique et éducative ainsi que les parents, les partenaires externes (collectivités, associations, etc.) et bien sûr les jeunes.

Mieux accompagner les jeunes dans leur orientation et la découverte des métiers et des formations au collège et au lycée

Le parcours Avenir est proposé depuis la rentrée 2015 à chaque élève dès la classe de 6^e et jusqu'en classe de terminale pour l'aider à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle et éclairer ses choix d'orientation. Il lui permet de se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel, de développer l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre.

En lycée professionnel de nouvelles mesures sont entrées en vigueur à la rentrée 2016 pour la seconde professionnelle et les premières années de CAP : les journées d'accueil et d'intégration, les jumelages entre les collèges d'une part et les lycées professionnels et CFA d'autre part, la période de consolidation de l'orientation des élèves, la semaine pour préparer l'arrivée en milieu professionnel des élèves.

Aménager le parcours des élèves en risque de décrochage scolaire : dispositif de parcours aménagé de la formation initiale

Le dispositif Parcours aménagé de formation initiale, expérimenté pendant l'année scolaire 2015-2016, est généralisé dans les académies à partir de la rentrée. Proposé à des jeunes de 15 à 19 ans, il leur permet de disposer d'un temps de respiration et de prendre du recul à travers un parcours aménagé combinant des temps de formation et des activités extrascolaires (stage en entreprise, service civique, etc.).

La réinscription dans l'établissement d'origine

Afin d'agir sur la prévention du décrochage au lycée en sécurisant le parcours des élèves vers la certification, deux dispositifs complémentaires sont mis en œuvre. Depuis la rentrée scolaire 2016, les élèves ayant échoué à l'examen du baccalauréat, aux examens du brevet de technicien, du brevet de technicien supérieur ou du certificat d'aptitude professionnelle, ont droit à une nouvelle inscription dans l'établissement dont ils sont issus en vue de préparer une seconde fois cet examen et peuvent demander à bénéficier de la conservation des notes égales ou supérieures à 10. Les lycéens non réinscrits à l'examen après un échec constituaient un tiers de la population des jeunes sortant du système scolaire sans qualification. Alors que 59,5 % des élèves s'étaient réinscrits dans un établissement pour repasser le baccalauréat à la session 2015, **ils étaient 67,5 % à la session 2016 (+13,5 % en un an)**.

L'accompagnement et la prise en charge des jeunes sortis sans qualification

Le droit au retour en formation

La communication en direction des jeunes concernés constitue l'un des enjeux de la lutte contre le décrochage scolaire. Une campagne d'information Reviens te former a été lancée en mai 2015 parallèlement à la mise en place d'un service en ligne de demande de rappel à destination des jeunes de 16 à 25 ans sortant du système scolaire sans diplôme ni qualification

Depuis le 3 novembre 2016, l'Onisep prend en charge le site dédié Reviens te former, qui propose un rappel immédiat par les conseillers de l'Onisep et vient compléter les dispositifs existants : la plateforme masecondechance.fr, qui prévoit des accès diversifiés (téléphone, tchat, etc.) et l'application Mon orientation en ligne.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lance en parallèle une nouvelle campagne de communication auprès des jeunes pour les informer de l'existence de leur droit à revenir en formation et inciter les jeunes en position de faire valoir ce droit à prendre contact avec un conseiller de l'Onisep.

1 226 jeunes « raccrochés » à travers la plate-forme Reviens te former

De mai 2015 à début novembre 2016, 13 407 demandes ont été transférées à un conseiller à travers le formulaire de rappel du site Reviens te former et 5 586 ont donné lieu à un rendez-vous fixé avec un référent, permettant le retour en formation de 1 226 décrocheurs.

Les structures de retour en formation

A l'Éducation nationale

Les structures de retour à l'école (SRE) sont des dispositifs innovants du MENESR qui permettent la reprise d'études en lycée pour un public d'élèves décrocheurs de plus d'un an. Elles concernent un public certes volontaire mais fragile, relativement âgé et visent la réussite au baccalauréat général, technologique ou professionnel avec un taux de réussite moyen de 80 % des élèves présents sur les trois dernières années et une poursuite des études supérieures pour 70 à 90 % d'entre eux.

Ces structures montrent qu'une autre école peut s'inventer, plus attentive à la personne, mais aussi plus innovante dans ses méthodes pédagogiques (en termes d'évaluation par exemple). Les parcours y sont plus souples : des passerelles « GT-pro » sont créées et des élèves changent de voie ou de filière, sans a priori sur leur passé scolaire.

La démarche vise à articuler :

- une approche personnalisée et une démarche collective où le groupe de pairs joue un rôle très important dans la re-scolarisation ;

- la singularité de chaque élève et les normes scolaires, en particulier les normes de l'examen (celle du baccalauréat) ;
- la souplesse des parcours et une approche la plus structurante possible.

Ce qui se traduit dans les emplois du temps par :

- des temps de cours disciplinaires et des propositions pédagogiques innovantes propres à chaque structure ;
- des temps collectifs de type « vie de classe » ou « conseil pour tous » et des temps de suivi individuel de type tutorat.

Mises en œuvre par des partenaires

Les Écoles de la deuxième chance (E2c)

Les Écoles de la deuxième chance (E2c) proposent une offre spécifique aux décrocheurs de niveau infra-V avec des parcours de 6 mois pour une remise à niveau en fin de collège et une intégration à la fois sociale et professionnelle avec des périodes importantes de stages en entreprise. Les E2c accueillent 15 000 jeunes avec un taux de 56 % de sorties positives et forment un réseau de 46 écoles sur 110 sites répartis dans l'ensemble du territoire.

L'ÉPIDE

L'Épide, établissement public d'insertion dans l'emploi, accueille 3 000 jeunes décrocheurs sans aucune qualification ni diplôme et leur propose des sessions d'une durée moyenne de 8 mois en internat où la resocialisation est l'objectif principal. Cet organisme possède 20 centres en France métropolitaine. Les stagiaires y suivent des cours de remise à niveau et les valeurs de type militaires y sont importantes même si peu d'entre eux intègrent l'armée.

Le service militaire adapté (SMA) et le service militaire volontaire (SMV)

Relevant du ministère des Outremer, le service militaire adapté (SMA) est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle des jeunes ultramarins, de 18 à 25 ans, éloignés du marché de l'emploi.

En 2009, le SMA s'est engagé dans une montée en puissance visant à doubler ses effectifs à l'horizon 2017 pour atteindre une cible de 6 000 bénéficiaires. Résolument engagé dans ce défi social, **le SMA aura accueilli, en 2015, 5 764 jeunes ultramarins** en difficulté et affiche un taux de sorties dynamiques de 76,3 %.

Le SMV s'inspire de cette initiative et se développe actuellement dans une phase d'expérimentation jusqu'à l'automne 2017. Il s'agit de proposer aux jeunes un parcours d'insertion vers l'emploi, de 6 à 12 mois, avec une compensation financière à hauteur de 313 euros par mois, au sein d'unités militaires spécifiques. Cette durée variable permettra d'offrir à tous les volontaires stagiaires un parcours individualisé qui s'organisera autour de deux piliers : formation à la vie collective et formation professionnelle. 1 000 jeunes doivent être accueillis dans cette phase d'expérimentation. Le MENESR vient en appui de ce dispositif par exemple en mettant à disposition des enseignants.